



AG du 4 juin 2019

Compte rendu de la Table
ronde

Table ronde : rôle et responsabilités des élus locaux concernant le logement et l'hébergement des populations fragiles

Après la présentation des différents rapports et le vote des résolutions, **trois présentations** ont été faites pour introduire la table ronde :

- les domaines d'intervention des élus locaux dans les questions de logement-hébergement des populations fragiles ;
- la répartition des compétences sur le logement et l'hébergement entre les différents échelons territoriaux de la région.
- Les fractures territoriales et la concentration des ménages précarisés.

Actuellement, l'incertitude règne sur la mise en place de la MGP et de ses compétences. En principe, elle est un EPCI à fiscalité propre avec parmi ses compétences l'aide à la pierre, les aides de l'Anah, la gestion des réservations préfectorales, ...

Les EPT n'ont pas de fiscalité propre mais leurs présidents la réclament. Quant aux maires, ils souhaitent que la MGP ait moins de pouvoirs et qu'elle reste un syndicat de communes.

On reste dans l'incertitude qui ne sera pas levée avant les élections de mars 2020.

La **Table ronde** avec Martine Théaudière, Eric Constantin et Christophe Noyé, a été animée par Pierre Maréchal.

2 grandes questions à aborder :

- Quels sont les pouvoirs des élus locaux pour favoriser le maintien des populations fragiles sur nos territoires ?
- Face aux fractures territoriales aux différents niveaux, que peuvent faire les élus locaux ?

Les intervenants avaient une vision plutôt pessimiste des solutions à trouver.

La domiciliation ouvre des droits aux domiciliés sur la commune mais sont mal partagées entre les CCAS et les associations et beaucoup de maires ne veulent pas domicilier.

La seule vraie réponse ne sera apportée que si l'offre de logements accessibles est suffisante. Voir le SRHH qui prône la construction de 37 000 logements sociaux par an pour l'ensemble de la région et plus de solidarité au niveau régional. Mais cela ne marche pas dès le niveau départemental, cf entre les PDALPDH du 93 et des autres départements, les positions des élus dans les CIL, .. La plupart des élus cherchent à attirer des CSP + et donc le logement qui va avec. Faudra-t-il continuer à faire du logement social dans les communes qui en déjà beaucoup ?

Ne pas oublier que les maires sont les élus les plus légitimes et que ce sont eux qui prennent les décisions via le bureau des maires dans les EPT. Ils sont souvent très impliqués dans le logement qui est leur dernier domaine à investir, et notamment dans les attributions de logements sociaux. On peut se demander ce qui va sortir des CIA quand il y a une seule attribution pour 10 demandes. Par ailleurs, les maires souhaitent loger les classes moyennes pour éviter qu'elles partent dans le péri-urbain.

En ce qui concerne la production de logements sociaux et la SRU, cette dernière permet certes de construire à peu près la moitié des logements sociaux dans les communes déficitaires mais cela reste bien insuffisant. Qu'en sera-t-il en 2025 alors qu'on s'oriente de plus en plus vers l'incitatif au détriment du coercitif ? De plus, la redistribution territoriale du logement est très lente !

Par ailleurs, la loi DALO ne marche pas en Ile-de-France, la concurrence entre tous les prioritaires et les demandeurs est trop forte. Avec la loi Egalité et Citoyenneté, ces deux lois sont ségrégatives car elles accordent les mêmes taux d'attribution à toutes les communes.

En ce qui concerne l'hébergement, les maires qui en offrent beaucoup aimeraient résoudre la question des relogements au niveau métropolitain. Mais les autres maires leur répondent : « ils sont chez vous, logez-les. »

Quelques propositions pour s'adresser aux candidats :

Les maires ont des électeurs et leur demandent de plus en plus leur avis. Ne pas provoquer les candidats.

Les maires sont très réceptifs sur le plan conceptuel à 3 principes républicains en lien avec l'habitat : solidarité, citoyenneté et égalité. Et sont très sensibles aux situations locales. Donc, ne pas poser les mêmes questions aux candidats des différentes communes.

Pour faire réagir les candidats, appuyer sur deux leviers :

- le respect de la loi car les élus ne peuvent pas aller contre
- et revenir aux besoins locaux car dans chaque commune il y a un problème de logement (manque de logements sociaux, d'hébergement, absence de domiciliations, habitat indigne, logements vacants, ...) ou un point faible (par exemple les attributions dans une commune qui a dépassé les 25 % de logements sociaux).

Autres sujets à aborder selon les cas :

- le PLU : terrains réservés avec un taux minimum de logements sociaux, ...
- le parc privé et l'évolution des loyers privés
- les arrêtés de périls

Ne pas dissocier le logement des précaires de leur nécessaire accompagnement